

Contrefaçon Les pirates

Sur Internet, les faussaires ne se cantonnent plus au luxe. Que

Les contrefaçons ne se limitent plus aux sacs de grandes marques, aux polos ou aux montres griffées. Pièces détachées d'automobiles, produits comestibles ou médicaments peuvent porter la signature d'un fabricant particulier mais avoir été produits par quelque filou pour être vendus au prix fort que justifie le prestige de la marque imitée.

Tout ce qui coûte n'est pas luxe

C'est ce qui est arrivé dernièrement à l'un de nos membres: Robert voulait offrir à sa femme le sac de ses rêves, un Louis Vuitton. Après quelques recherches sur le Web, il tombe sur le site yeslouisvuitton.com, ayant toutes les apparences d'un site de soldes de sacs de luxe. Il achète un sac et un porte-monnaie pour près de 700 francs. «Le rabais que j'obtenais ainsi était d'environ 30%. J'ai pensé qu'il s'agissait de vrais sacs Vuitton soldés, peut-être de fin de série... Vu le prix, qui n'est tout de même pas déri-



Les contrefaçons les plus souvent saisies par la douane sont les accessoires de mode et les

soire, il ne m'est pas venu à l'idée qu'il pouvait s'agir d'une contrefaçon», explique Robert. Il n'a pourtant jamais reçu son colis. Ses achats s'étant révélés des faux, ils ont été saisis par la douane à leur arrivée en Suisse.

Récemment, Robert a reçu la lettre d'un avocat représentant les intérêts de Louis Vuitton: on le somme de déboursier sans délai 900 fr., sous peine de poursuites pouvant engendrer des frais bien plus élevés.

Que fait la Suisse?

Depuis le 1er juillet 2008, l'importation en Suisse de contrefaçons par des particuliers est formellement interdite, alors qu'elle était jusque-là tolérée. Les douanes peuvent désormais confisquer l'objet du délit. En revanche, le contrevenant ne risque pas d'amende, contrairement à l'Union européenne. L'Administration fédérale des douanes manque de moyens pour faire des contrôles. En outre, depuis 2007, Stop à la piraterie, www.stop-piracy.ch, la

plate-forme suisse de lutte contre le piratage et la contrefaçon, a été mise en place par le secteur public (Institut fédéral de la propriété intellectuelle) et le secteur privé. Les moyens mis à disposition dans la lutte contre la contrefaçon doivent être importants. Mais les lois ne suffiront pas à résoudre entièrement le problème: les achats sur le Net doivent être faits de manière prudente, et il est essentiel de se rendre compte des conséquences de l'achat d'un faux produit. F. B.





du Web faussent le jeu

risquez-vous si ce que vous achetez n'est pas authentique?



Photos: Administration fédérale des douanes

habits. Ils proviennent en grande majorité des pays d'Asie.

Si vous ne voulez pas connaître la même mésaventure, restez très vigilant lors de vos achats sur le Web. La période de Noël est particulièrement propice aux saisies douanières. En effet, à cette période de l'année,

les achats se font non seulement par les particuliers, qui peuvent avoir été bernés, mais aussi par des distributeurs peu scrupuleux. L'an passé, en novembre, les douanes françaises ont notamment saisi près de 10 tonnes de

faux chocolat de la marque Ferrero provenant de Turquie.

Dangerosité des produits contrefaits

C'est que les faussaires ne se cantonnent plus aux accessoires de ►►►



Le faux en quelques chiffres

- Les contrefaçons représentent **5 à 10% du commerce mondial**.
- La contrefaçon et le piratage sont responsables chaque année de la perte de **1,2 million d'emplois** dans les pays du G20.
- En Suisse, en 2008, la valeur totale des envois retenus par les douanes correspond à **14 millions de francs d'objets originaux** comparables. Les groupes de marchandises saisies sont, en pourcentages, les suivants: accessoires (sacs, lunettes de soleil, etc.) 46,6%, vêtements 24,2%, médicaments 15,1%, montres et bijoux 6,1%, vêtements de sport 4,2%, appareils et matériel électroniques 0,9%, parfums et autres cosmétiques 0,2%.
- Ces produits sont en provenance à **89% d'Asie**, 8% d'Europe, 2% d'Amérique et 1% d'Afrique.

F. B.



mode; dans le cas de denrées alimentaires ou de médicaments, les risques pour les consommateurs bernés sont importants, ils peuvent être dangereux pour la santé. Une statistique de l'OMS datant de 2006 indique que 50% des médicaments vendus sur Internet sont des contrefaçons.

Faux médicaments

Les produits contre l'impuissance, les amincissants ou les stimulants de la croissance des cheveux sont les plus fréquemment contrefaits. Dans le meilleur des cas, ceux-ci se révèlent inefficaces, mais ils peuvent aussi être nuisibles, voire mortels pour certains. Selon Swissmedic, en juillet 2009, le nombre de saisies d'importations illégales de médicaments a augmenté de 92% par rapport au premier semestre 2008, et la moitié des colis saisis proviennent d'Asie. Pour ce qui est des pièces de rechange, le phénomène est en constante augmentation en Suisse, mais il touche déjà de plein fouet certains pays, notamment en Afrique. L'Algérie interdit ainsi depuis le 2 novembre, pour lutter contre les contrefaçons, l'achat de pièces de rechange ailleurs que dans le pays de fabrication de la pièce originale.

Risques d'action pénale

En commandant sur Internet, un acheteur risque donc non seulement



ORIGINAL



CONTREFAÇON

d'être touché dans sa santé, mais également de se voir poursuivi pour violation des différentes lois en matière de propriété intellectuelle (marques, designs, brevets). Le titulaire dont les droits ont été enfreints, comme c'est le cas de Louis Vuitton dans l'affaire de notre malheureux témoin Robert, a plusieurs moyens de se défendre. Il peut engager des poursuites pénales contre l'auteur de l'infraction. Toute personne qui porte intentionnellement atteinte à des droits immatériels est en effet passible d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire. Dans le cadre d'une procédure pénale, il est également permis de confisquer ou de détruire des objets illicites. Le titulaire peut aussi saisir les tribunaux civils pour réclamer des dommages et intérêts. C'est ce qu'ont fait les re-

présentants du célèbre maroquinier en s'adressant à Robert.

Pour l'instant, la marque n'a pas ouvert d'action judiciaire, mais elle pourrait le faire. Les victimes de la contrefaçon sont nombreuses: comme nous l'avons vu, les consommateurs sont évidemment touchés, mais les titulaires de droits et les producteurs de produits protégés également.

Par ailleurs, l'économie nationale perd des revenus fiscaux et des emplois, ce qui ralentit la croissance économique et augmente les coûts sociaux. Enfin, les travailleurs sont bien souvent les premières victimes d'une économie souterraine dans laquelle le travail des enfants et les conditions de travail inhumaines sont monnaie courante.

Florence Bettschart

Ne vous laissez pas avoir

PRIX Demandez-vous si le rabais promis est plausible pour un original.

SITE Privilégiez les sites officiels des vendeurs. Si vous avez un doute, adressez-vous au vendeur officiel, qui pourra vous renseigner.

ENCHÈRES Si vous achetez sur un site d'enchères en ligne, eBay par exemple, utilisez les services de paiement tiers (Paypal ou www.escrow.com notamment): l'argent sera versé au vendeur une fois que vous aurez reçu la marchandise et que vous aurez donné

vos accord. Demandez le plus de détails possible sur l'objet à acheter.

DOCUMENTATION Demandez à obtenir les garanties, certificats et modes d'emploi. L'absence de tels documents est un mauvais signal.

COPIE De nombreux sites annoncent qu'ils vendent des copies dont le design est proche de modèles déposés. Attention, dans ce cas également, vous pouvez être poursuivi pour avoir importé une contrefaçon.

F. B.